



Centre national de ressources et d'appui aux Conseils Locaux de Santé Mentale



SANTE MENTALE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Enjeux et leviers

Jeudi 9 novembre 2017

AnimatriCES:

Marieke BARRAUD et Mathilde LEBORGNE, IREV.

Lieu:

Apradis, Amiens

Santé mentale dans les quartiers prioritaires : enjeux et leviers

Programme

13h30-14h00: Introduction et ouverture

- Clémence Bré, chargée de mission santé, Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).
- Cécile Guerraud, directrice territoriale de la Somme, Agence Régionale de Santé Hauts-de-France.

CONSEILS LOCAUX DE SANTÉ MENTALE (CLSM) ET POLITIQUE DE LA VILLE

166 CLSM ACTIFS AU 31/12/2016

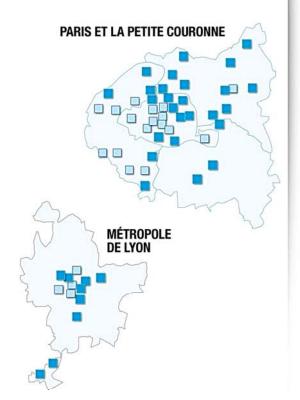
DONT

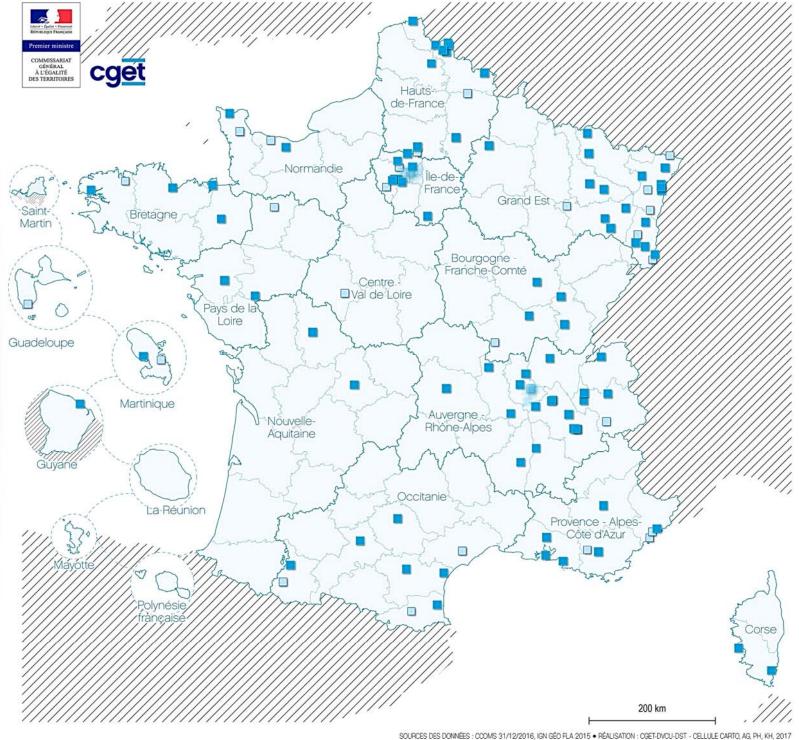
- **120** CLSM dont le périmètre d'intervention intersecte celui d'un contrat de ville

CLSM dont le périmètre d'intervention n'intersecte pas celui d'un contrat de ville

LA NOTION D'INTERSECTION

Il y a intersection quand au moins une commune ou un arrondissement (Paris et Lyon) comportant un ou plusieurs quartiers prioritaires est couvert par un CLSM actif.





CONSEILS LOCAUX DE SANTÉ MENTALE (CLSM) ET POLITIQUE DE LA VILLE

435 CONTRATS DE VILLE

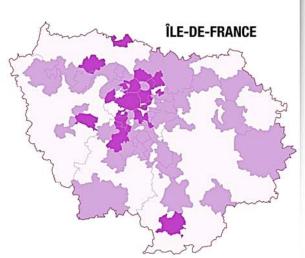
DONT

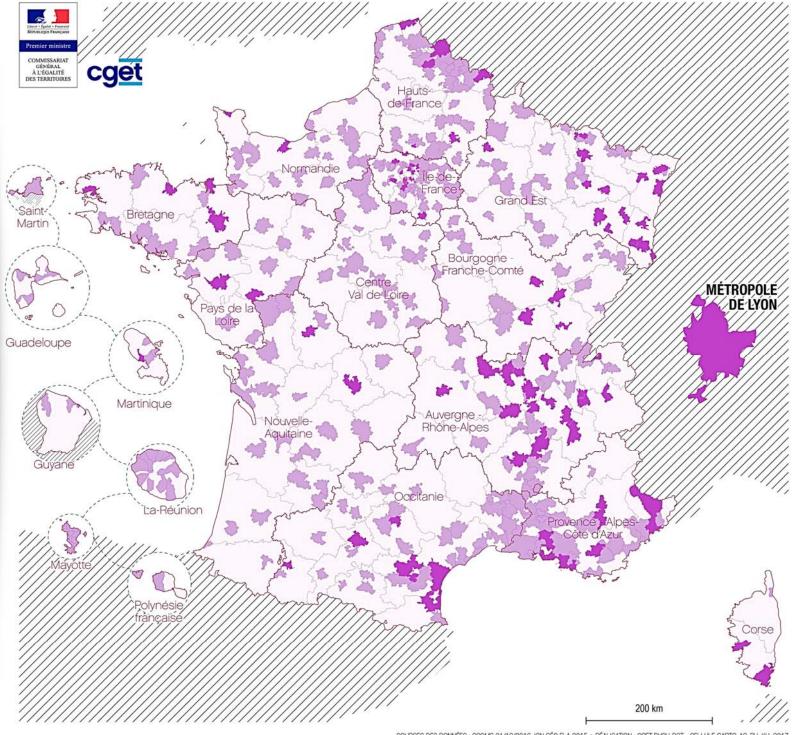
95 Contrats de ville intersectant le périmètre d'intervention d'au moins un CLSM actif

Contrats de ville n'intersectant pas le périmètre d'intervention d'au moins un CLSM actif

LA NOTION D'INTERSECTION

Il y a intersection quand le périmètre d'intervention du CLSM couvre **au 31/12/2016** au moins une commune ou un arrondissement (Paris et Lyon) comportant un ou plusieurs quartiers prioritaires d'un contrat de ville.







RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

43 CONTRATS DE VILLE EN HAUTS-DE-FRANCE

DONT

Contrats de ville intersectant le périmètre d'intervention d'au moins un CLSM actif

Contrats de ville n'intersectant pas le périmètre d'intervention d'au moins un CLSM actif

11 CLSM ACTIFS AU 31/12/2016 EN HAUTS-DE-FRANCE

DONT

- > 10 CLSM dont le périmètre d'intervention intersecte celui d'au moins un contrat de ville

CLSM dont le périmètre d'intervention n'intersecte pas celui d'un contrat de ville

199 QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE **EN HAUTS-DE-FRANCE**

DONT

QPV inclus dans les périmètres d'intervention des CLSM



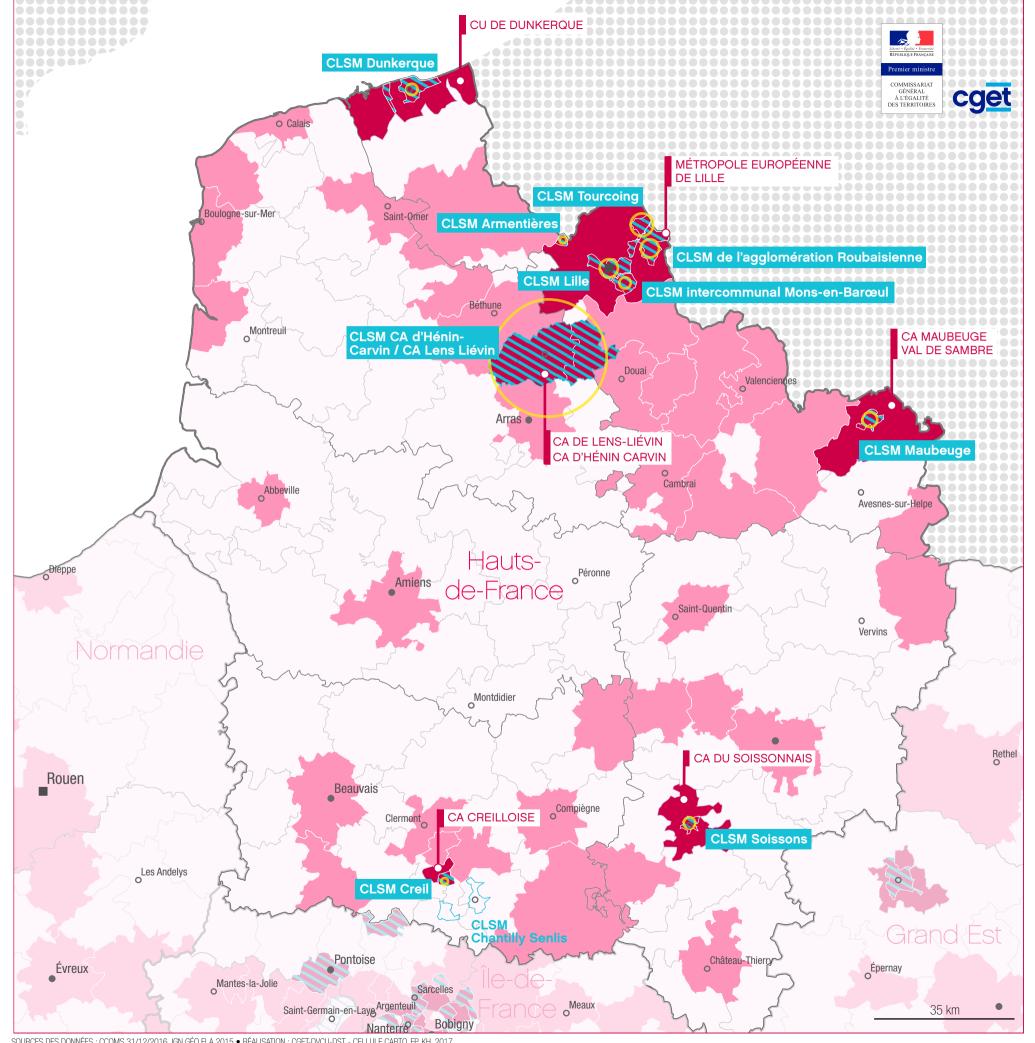
POPULATION



318 682 habitant.e.s en QPV au sein des périmètres d'intervention des CLSM en Hauts-de-France



Il y a intersection guand le périmètre d'intervention du CLSM couvre au 31/12/2016 au moins une commune ou un arrondissement (Paris et Lyon) comportant un ou plusieurs quartiers prioritaires d'un contrat de ville ou quand au moins une commune ou un arrondissement (Paris et Lyon) comportant un ou plusieurs quartiers prioritaires est couvert par un CLSM actif au 31/12/2016



SOURCES DES DONNÉES : CCOMS 31/12/2016, IGN GÉO FLA 2015 • RÉALISATION : CGET-DVCU-DST - CELLULE CARTO, FP, KH, 2017

Santé mentale dans les quartiers prioritaires : enjeux et leviers

Programme

14h00 - 14h45 : Santé mentale dans les quartiers : de quoi parle-t-on ?

- Santé mentale et quartiers prioritaires, quels enjeux ? Marie Sioen, IREV.
- Retour d'expériences en santé mentale dans les quartiers prioritaires, Clémentine Motard, Fabrique Territoires Santé.
- Présentation de la démarche Conseil Local de Santé Mentale, Pauline Guézennec, Centre Collaborateur de l'OMS.



Jeudi 9 novembre 2017

Intervenante:

Marie SIOEN

Lieu:

Apradis, Amiens

SANTE MENTALE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

De quoi parle-t-on? Quels enjeux?

« la santé mentale englobe la promotion du bien-être, la prévention des troubles mentaux, le traitement et la réadaptation des personnes atteintes de ces troubles. »

Organisation Mondiale de la Santé

📂 Être en bonne santé mentale... plusieurs registres de compréhension

1. Bien-être psychique	2. Absence de trouble mental / maladie mentale		
Acceptation positive : être en bonne santé mentale, c'est ressentir un bien- être émotionnel, avoir un psychisme apte à fonctionner harmonieusement et à faire face avec équilibre aux situations difficiles (échec, deuil, séparation, stress, etc.).	Être en bonne santé mentale : ne pas avoir de maladie mentale ou de trouble mental.		
Souffrance psychique = ressenti subjectif	Maladie mentale ou trouble psychiatrique = un diagnostic a été posé par un psychiatre d'après des symptômes ou comportements cliniquement reconnaissables		
>> Qui peut déboucher sur des comportements de repli sur soi, d'anxiété, d'agressivité, des tendances suicidaires	>> Schizophrénie, troubles délirants, trouble bipolaire, trouble du développement psychologique		

Dans les quartiers prioritaires...

- Le problème de la souffrance psychique est accru du fait des conditions socio économiques et environnementales difficiles (chômage, cadre de vie, échec scolaire...).
- les maladies mentales peuvent être encore moins bien vécues dans les quartiers du fait d'un accompagnement et d'une prise en charge moins facile (désertification médicale, non-recours aux soins, isolement...).

Réaliser un diagnostic santé mentale sur un quartier ? Sur le registre troubles/maladie mentales

- Confidentialité des données, spécificité de l'échelle de territorialisation (secteur de psychiatrie) = difficile de réaliser un diagnostic territorialisé
- Relève plutôt des compétences des acteurs de la santé que des acteurs de la politique de la ville
- On peut citer l'état des lieux de la fédération régionale de recherche en santé mentale Hauts-de-France



LA FÉDÉRATION

DEOL

LE TABLEAU DE BORD DE LA SANTÉ MENTALE ET DE LA PSYCHIATRIE DANS LES HAUTS DE FRANCE

Accueil / Outils / Indicateurs de la psychiatrie et santé mentale

140 indicateurs regroupés en 6 thèmes et 22 tables, documentés selon 7 zonages géographiques différents.

Au total : plus de plus de 750 chiffres sur la santé mentale et la psychiatrie dans les Hauts-de-France

Téléchargez ici :

- la liste et la définition des indicateurs disponibles
- (le mode d'emploi
- ✓ L'Atlas de la F2RSM : <u>www.f2rsmpsy.fr</u>
- Le dossier santé mentale de l'ORS NPDC : http://www.orsnpdc.org/documents/sante-mentale

Psychiatres et psychologues libéraux dans les Hauts-de-France (en ETP) en 2015



Densité des professionnels de santé mentale

	Psychiatres		Psychologues	
Territoire de santé	ETP	Densité /100000	ETP	Densité/100000
Aisne Nord - Haute-Somme	: 7,5	3	12	4
Aisne Sud	9	3	17,5	6
Artois - Douaisis	20,5	2	57,5	5
Hainaut - Cambrésis	14,5	2	32	4
Littoral	20	2	51,5	6
Métropole – Fl. intérieure	74,5	6	247	18
Oise Est	21	4	71	15
Oise Ouest	9	3	33	10
Somme	18	3	52	10
Total région	194	3	573,5	10

Source : Adeli (Automatisation des listes), base du Ministère de la Santé / 2015 Carte F2RSMPSY

Réaliser un diagnostic santé mentale sur un quartier ? Sur le registre bien-être

- ✓ La question de la santé mentale au sens « bien-être psychique » est régulièrement pointée par les habitants et peut donc être abordée par les acteurs de la Politique de la ville (en lien avec les acteurs de la santé) :
- Dans les diagnostics des ASV,
- Dans les démarches de santé communautaire,
- Éventuellement si les Conseils Citoyens font remonter ce sujet, etc.
- Exemple : un travail récent des médiatrices sociales et culturelles d'IDF en partenariat avec l'ARS pour l'élaboration du PRS : récolte de la parole d'habitants de 8 Quartiers prioritaires pour une élaboration collective de propositions d'actions. La santé mentale y apparait comme une thématique importante à travers des enjeux tels que :
- la souffrance psychique des habitants dues à des conditions de vie difficiles : stress par rapport à l'absence de travail, à l'éducation des enfants, etc.
- la stigmatisation de ce qui touche à la santé mentale et des représentations négatives autour des psychologues et psychiatres >>> frein aux recours aux soins

« Ces questions de santé mentale sont régulièrement amenées par les acteurs locaux ou les habitants via les adultes relais médiateurs santé »

ENJEU : repérer les personnes en souffrance et les orienter vers une prise en charge adaptée

Une prise en charge est nécessaire pour sortir de la spirale d'exclusion et viser une « réintégration » dans la société.

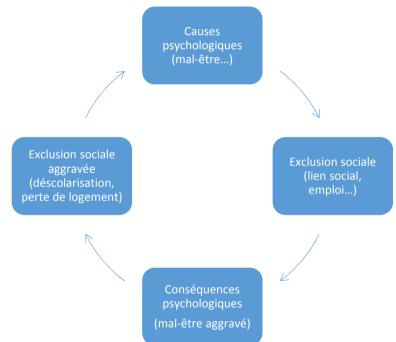
Cette prise en charge adaptée est conditionnée par un repérage des personnes en souffrance, puis une orientation de celles-ci vers les bonnes démarches / dispositifs.

Pour cela la sensibilisation et la formation d'acteurs rencontrant un public précaire peut être facilitant (agents de la CPAM, référents RSA, foyers d'hébergement, conseillers Pôle Emploi, gardiens d'immeuble, CCAS, etc.).

Il s'agit ici de leur permettre:

- ✓ D'adopter le bon comportement face à une personne souffrante,
- ✓ De connaître les acteurs à alerter.

« Par des permanences en mairie de quartier, nous travaillons sur l'accès à l'accompagnement pour tous et toutes. Des personnes orientées sont repérées par des travailleurs sociaux »



ENJEU : lutter contre la stigmatisation et les discriminations liées à la santé mentale

- ✓ Prendre conscience des mécanismes de discrimination et de stigmatisation liés à la santé mentale
- ✓ Travailler sur les représentations (stéréotypes, fausses idées...) et comprendre la notion de santé mentale
- Prévenir des conséquences des discriminations (aggravement des souffrances psychiques, baisse de l'estime de soi, exclusion sociale, etc. sur un public déjà fragilisé)

« l'ASV, en collaboration avec le Centre hospitalier et le Centre Socio-Culturel, a mis en place plusieurs actions sur la déstigmatisation lors des Semaines d'Information sur la Santé Mentale : ciné-débat tout public et scolaire, porte-ouverte au Centre Hospitalier pour expliquer le rôle du service de psychiatrie et du CMP, micro trottoir sur les représentations en santé mentale... »

Ressources: www.psycom.org et http://leszegaux.fr



- ✓ Valoriser les compétences psychosociales pour développer l'estime de soi
- ✓ Maintenir une vie sociale et citoyenne active (lien social, engagement...)
- **√** ...
- « Des actions sur la marche ou autre séance d'initiation à la pratique d'une activité physique participent au travail sur la santé mentale »
- « Le CLSM a un groupe de travail Bien-être qui a notamment organisé une journée bien-être (méditation pleine conscience, relaxation, communication bienveillante, art thérapie... »

ENJEU : agir sur les déterminants sociaux et territoriaux de la santé mentale

- ✓ L'enjeu de santé mentale est étroitement lié à l'environnement (au sens large) des personnes, aux déterminants sociaux et territoriaux qui peuvent être directs et indirects
- ✓ Dans cette approche il y a une co-responsabilité de tous sur l'état de bien-être des habitants
- ✓ La politique de la ville, à travers le contrat de ville, peut mobiliser les différentes politiques publiques au profit du bien-être dans le quartier : cadre de vie, logement, emploi, éducation, sécurité, animation et lien social, etc.

« Le CLSM est coordonné par une personne de l'EPSM et l'ASV. L'un des groupes de travail est sur l'habitat et le logement »

En réponse à ces enjeux... Des dispositifs locaux

- ✓ L'Atelier Santé Ville (ASV), dans ses orientations ou dans le cadre de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale;
- ✓ Les réseaux en santé mentale ;
- ✓ Le Conseil Local en Santé Mentale ;
- √ La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS);
- ✓ Le Projet Territorial de Santé Mentale (nouveau);
- ✓ ...



Focus sur les Projets Territoriaux de Santé Mentale

- ✓ Décret du 27 juillet 2017 relatif au projet territorial de santé mentale
- ✓ Un PTSM est arrêté pour 5 ans. Il organise:
- le repérage précoce des troubles psychiques;
- la prévention et la prise en charge des situations de crise et d'urgence;
- le respect et la promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques / lutte contre stigmatisation;
- un parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture (facilitant accès au logement, insertion, scolarisation, vie sociale...);
- la mise en place d'un suivi coordonné des acteurs sanitaires, sociaux et médico sociaux de proximité;
- l'accès à des dispositifs et services répondant aux enjeux cités ci-dessus;
- ...

« Le diagnostic partagé porte une attention particulière à la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville »



Retours d'expériences en santé mentale dans les quartiers prioritaires

Amiens, 9 novembre 2017



Fabrique Territoires Santé

• Une association « plateforme de ressources » sur et pour les démarches territoriales de santé (ASV, CLS, plan local de santé, ...)

Nos missions :

- Valoriser les démarches territoriales de santé notamment par la capitalisation
- Faire réseau entre les acteurs porteurs de ces démarches (coordonnateurs, services des collectivités, élus, ARS, ...), notamment par l'organisation de rencontres
- Proposer de l'information qualifiée via notre site et notre newsletter
- Proposer une formation sur la stratégie et la mise en œuvre des projets territoriaux de santé à l'Université d'été en santé publique de Besançon



Les ASV et la santé mentale

- Une démarche expérimentée à partir du début des années 2000, à l'interface entre politique de la ville et santé
- Une démarche ascendante, territorialisée et inscrite dans le cadre de la promotion de la santé
- → De nombreux diagnostics locaux ont pointé des enjeux liés à la santé mentale : la santé mentale est l'une des trois thématiques les plus traitées au sein des ASV (enquête Acsé, 2013).
- → Etat des lieux des CLSM (CCOMS, 2015) : « les ASV ont été les précurseurs des CLSM. Ce sont les premières plateformes de concertation en santé qui ont inclus l'avis des habitants. Leur création a permis aux collectivités locales de se saisir de la thématique à travers les déterminants sociaux et territoriaux. »



L'approche par ... les compétences psychosociales

Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis)

- → Un collectif de professionnels réunis autour de l'estime de soi
- → Prévention des conduites addictives et comportements à risques
- → Amélioration des pratiques des professionnels, grâce à la mise en réseau et aux échanges

Marseille (Bouches-du-Rhône)

- → L'adaptation d'un programme probant venu du Québec : le ProDAS
- → Prévention des violences et comportements à risques en milieu scolaire
- → 25 écoles REP formées



L'approche par... une dynamique territoriale

Strasbourg (Bas-Rhin)

Grigny (Essonne)

- → Projet d'installation d'un hôpital psychiatrique dans un quartier prioritaire
- → Formation des acteurs de terrain
- → Sensibilisation de la population générale, à travers des SISM
- → Coordination avec le CLSM

- → Dynamique lancée par l'ASV et accompagnement à la création d'un CLSM
- → Mobilisation des acteurs locaux concernés par la santé mentale
- → Articulation et complémentarité entre ASV, CLS et CLSM



À retenir

- → Les ASV comme outil d'appréhension de la santé mentale sur un territoire
- → Une approche locale (voire micro-locale), territoriale et partenariale
- → Des expériences et des acquis (mise en réseau, coordination) dont il faut s'inspirer
- → Multiples dispositifs mobilisables par la politique de la ville et le droit commun pour aborder la santé mentale



Merci pour votre attention!

<u>contact@fabrique-territoires-sante.org</u> <u>www.fabrique-territoires-sante.org</u>

La dynamique des CLSM

Pauline Guézennec Amiens, 9 novembre 2017

Centre national de ressources







Programme d'appui du CCOMS

- 2007-2012 : soutien de la Délégation interministérielle à la ville (puis Acsé)
- Depuis 2012 : soutien de l'Acsé (puis CGET) et de la Délégation Générale de la Santé (DGS)
- 2017: mise en place du centre national de ressources et d'appui aux CLSM







Les Conseils Locaux de Santé Mentale :

« Ne pas avoir des partenaires mais être partenaires »



Historique des CLSM

Jusqu'en 2016, nombreuses incitations pour la mise en place de CLSM :

- Circulaire du 15 janvier 1974
- Rapport Couty, 2009
- Rapport du Haut Conseil de la santé publique (2011)
- Plan santé mentale 2011-2015
- Discours de la ministre de la santé, Marisol Touraine, 2013
- Rapport Robiliard, décembre 2013
- Rapport Devictor, 2014



CONSEILS LOCAUX DE SANTÉ MENTALE (CLSM) ET POLITIQUE DE LA VILLE

166 CLSM ACTIFS AU 31/12/2016

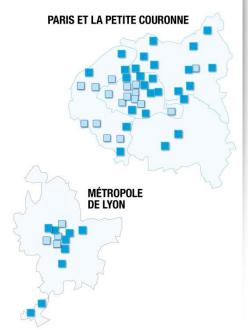
DONT

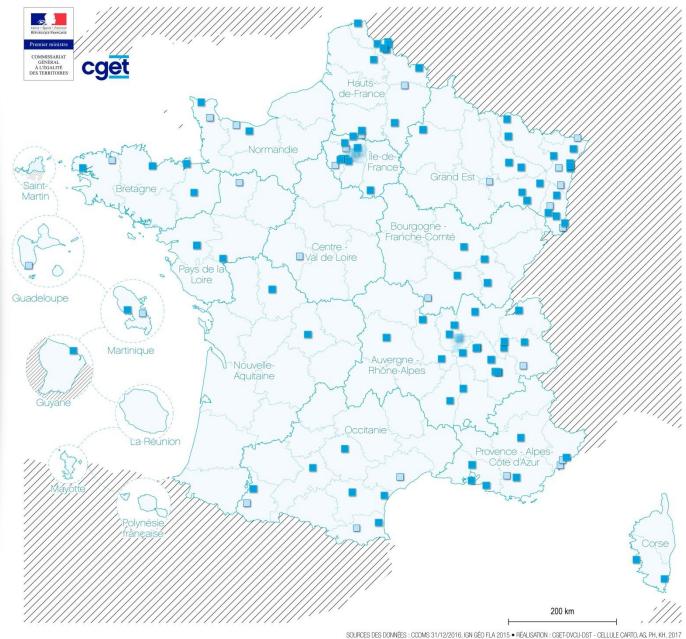
- **120** CLSM dont le périmètre d'intervention intersecte celui d'un contrat de ville

CLSM dont le périmètre d'intervention n'intersecte pas celui d'un contrat de ville

LA NOTION D'INTERSECTION

Il y a intersection quand au moins une commune ou un arrondissement (Paris et Lyon) comportant un ou plusieurs quartiers prioritaires est couvert par un CLSM actif.





CONSEILS LOCAUX DE SANTÉ MENTALE (CLSM) ET POLITIQUE DE LA VILLE

435 CONTRATS DE VILLE

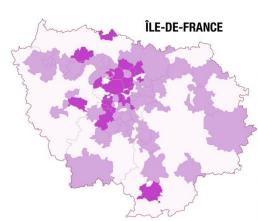
DONT

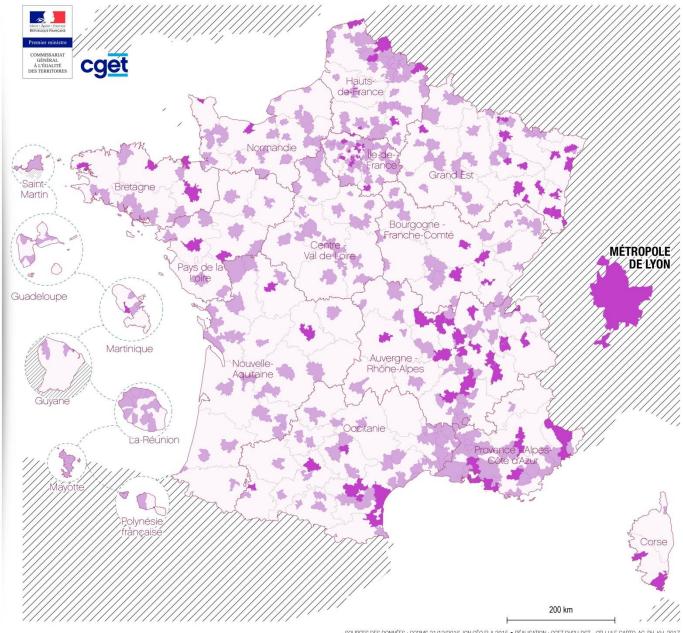
95 Contrats de ville intersectant le périmètre d'intervention d'au moins un CLSM actif

Contrats de ville n'intersectant pas le périmètre d'intervention d'au moins un CLSM actif

LA NOTION D'INTERSECTION

Il y a intersection quand le périmètre d'intervention du CLSM couvre **au 31/12/2016** au moins une commune ou un arrondissement (Paris et Lyon) comportant un ou plusieurs quartiers prioritaires d'un contrat de ville.







RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

43 CONTRATS DE VILLE EN HAUTS-DE-FRANCE

DONT



 Contrats de ville intersectant le périmètre d'intervention d'au moins un CLSM actif

36

Contrats de ville n'intersectant pas le périmètre d'intervention d'au moins un CLSM actif

11 CLSM ACTIFS AU 31/12/2016 EN HAUTS-DE-FRANCE

DONT



10 CLSM dont le périmètre d'intervention intersecte celui d'au moins un contrat de ville



CLSM dont le périmètre d'intervention n'intersecte pas celui d'un contrat de ville

199 QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE EN HAUTS-DE-FRANCE

DONT



QPV inclus dans les périmètres d'intervention des CLSM



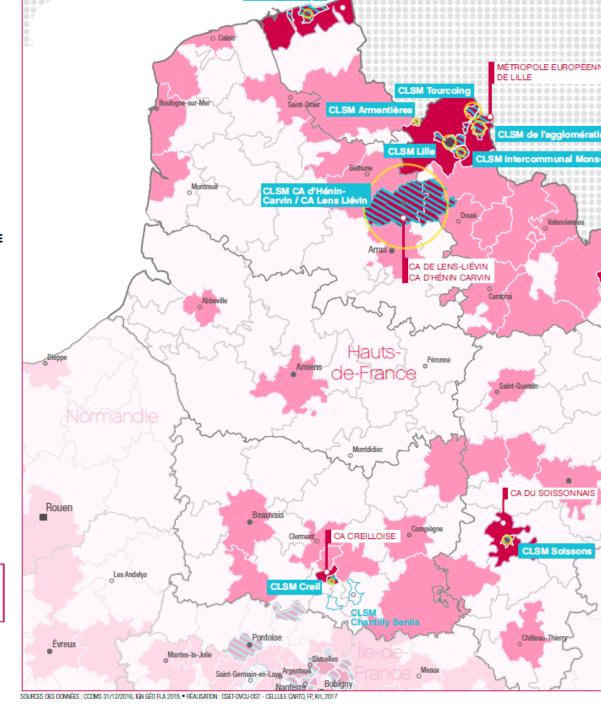
POPULATION



318 682 habitant.e.s en QPV au sein des périmètres d'intervention des CLSM en Hauts-de-France a partr des dernées NSEE 2013

LA NOTION D'INTERSECTION

Il y a intersection quand le périmètre d'Intervention du CLSM couvre **au 31/12/2016** au moite une commune ou un arrondesement (Parte et Lyon) comportant un ou plusieurs quartiers printitaires d'un contrat de lette ou quand au moite une commune ou un arrondesement. (Pate et Lyon) comportant un ou plusieurs quartiers prioritaires est couvert par un CLSM actif **30 31/12/2016**.



Fonctionnement des CLSM

Assemblée plénière, Présidée par le maire. Force de proposition et lieu de discussion et de concertation

Comité de pilotage

Présidé par le maire (ou élu) et coanimé avec le chef de secteur de psychiatrie.

Définit les priorités et propose la création de groupes de travail,

Groupe de travail

Groupe de travail

Groupe de travail

CLSM: plateforme de concertation

Prévention

Accès aux soins

Situations de crise

Insertion citoyenneté

Observation et diagnostic local

Décloisonnement, travail en partenariat, culture partagée

Exemples d'actions : guide santé mentale, formation des acteurs de 1ère ligne, actions dans des écoles ...

Exemples d'actions : permanence de Centre Médico Psychologique (CMP) dans un CCAS ...

Exemples d'actions:
Protocole d'action en
cas de situation
d'urgence, cellule de
coordination pour des
situations individuelles
...

Exemples d'actions : Semaine d'Information en Santé Mentale (SISM), conventions bailleurs / psychiatrie

Conditions de réussite du CLSM

- Volonté politique forte et durable
- Implication des équipes de psychiatrie publique
- Démocratie en santé…
- Décloisonner, adapter, être pragmatique
- Tout le parcours de vie...et dans tous les champs de la vie
- Avec tous les acteurs, dont la Politique de la Ville
- Au plus près des réalités des territoires

Centre collaborateur de l'OMS (CCOMS)

211, rue Roger Salengro 59260 Lille-Hellemmes – France

clsm-ccoms.org

Pauline Guézennec : pguezennec@epsm-lm.fr







Santé mentale dans les quartiers prioritaires : enjeux et leviers

Programme

14h45 - 16h30 : Santé mentale dans les quartiers : quels projets dans les territoires ?

- Audrey Lissy, coordinatrice du Contrat Local de Santé et du Dispositif de Réussite Éducative, Château-Thierry.
- Raghnia Chabane, adjointe Politique de la ville, Mons en Baroeul et présidente du conseil intercommunal de santé, santé mentale et citoyenneté.
- Marie Bobot, coordinatrice Conseil Local de Santé Mentale Val d'Oise Est.
- Djibril Faye, coordonnateur Atelier Santé Ville de Creil.
- Marina Lazzari, coordinatrice Conseil Local de Santé Mentale, Lille.

Santé mentale dans les quartiers prioritaires : enjeux et leviers

Programme

16h30 - 17h00: Clôture

• Annie Verrier, Adjointe au Maire déléguée à la santé, ville d'Amiens, et Trésorière et administratrice du réseau ville santé OMS.